

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 23
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 10h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le vendredi 17 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 6

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : 1

Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Établissement du budget primitif 2017

Monsieur Stéphane GIRARD, Maire,

considérant l'approbation du Compte administratif 2016 et l'adoption de l'affectation des résultats 2016,

propose à l'assemblée un Budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes et dépenses	90 000,00 €	405 255,81 €	495 255,81 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2017 tel que présenté ci-dessus, et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



**Le Maire,
Stéphane GIRARD**

